L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 AOUT 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, [illegible]
E. DUVERGER, [illegible]

Rue de Chartres No. 85, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 AOUT.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens *à la semaine*, à raison de *25 cents* pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés *à la semaine* devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

Puissance maritime des Etats-Unis.

Si l'Amérique a sous certains rapports beaucoup encore à apprendre de l'Europe, sous d'autres elle est son égale et elle la dépasse même. Nos machines et nos navires se disputent aux plus beaux modèles de l'ancien monde. Les batimens américains portent le pavillon de l'Union sur toutes les mers; il flotte sur les deux Océans, sur les lacs intérieurs, sur les grands fleuves, dans les régions polaires, sur les côtes inhospitalières de l'Afrique, dans les détroits de tous les archipels connus, dans les eaux de la Chine, du Japon, de l'Australie, partout enfin où il se fait un échange quelconque de produits.

Si notre marine militaire est faible, notre marine marchande en revanche est supérieure à celle de la plupart des autres nations. Les constructeurs de navires, si nombreux aux Etats-Unis, suffisent à peine aux commandes qui leur sont faites; leurs chantiers ne sont jamais vides; à côté d'un batiment terminé et qui va être lancé, apparaissent les membrures d'un autre navire, et plus loin la quille d'un troisième. Des milliers d'ouvriers trouvent là une occupation constante et lucrative.

Les flottes qui sillonnent toutes les mers sont à la fois la richesse et la force de l'Amérique. Nous avons moins de navires armés que l'Angleterre et la France, et la moindre de leurs escadres a plus de canons que toute notre flotte réunie; mais notre commerce maritime prend chaque jour un prodigieux accroissement et le nombre de nos navires augmente dans la même proportion.

Avec de l'argent on peut en quelque sorte improviser une flotte; les matériaux sont accumulés dans nos arsenaux; quelques mois suffisent pour la construction d'un steamer en fer. Ce qui ne se trouve pas aussi facilement et ce que ne donne pas l'argent, ce sont des marins. La France en a à peine assez pour ses flottes, et l'Angleterre a dû souvent recourir à l'odieux moyen de la *presse* pour former les équipages de ses vaisseaux.

Aux Etats-Unis, de même que tous les citoyens sont soldats, bien que nous n'ayons point d'armée permanente, de même l'on peut dire que tout le monde est marin. Ceux mêmes qui n'embrassent point la carrière maritime ont à force de voyages des notions de navigation très étendues et pourraient à l'occasion se rendre utiles. En outre des équipages de nos navires à voiles nous avons ceux de nos bateaux de l'intérieur qui, après un court apprentissage, pourraient servir sur mer.

La puissance navale des Etats-Unis est [illegible] dans le nombre de leurs matelots, proportionné aux besoins de leur vaste commerce maritime. "Le nombre des navires américains qui sillonnent toutes les mers, dit un publiciste européen, est vraiment prodigieux. Si les navires américains n'avaient pas recours aux marins de toutes les nations pour le service de leur commerce maritime, il y aurait en vérité plus d'Américains vivant sur mer que sur terre! Partout, au sud comme au nord, à l'est comme à l'ouest, en pleine mer comme sur les côtes, on voit les navires américains dans une proportion considérable. L'Amérique ne périrait pas s'il survenait un tremblement de terre qui bouleversât son territoire; la population flottante des mers suffirait, avec les richesses provenant des navires, pour reconstruire de nouveaux et florissants Etats. Dans tous les ports si nombreux des Etats-Unis, ce ne sont que navires serrés étroitement les uns contre les autres, formant comme d'immenses forêts de mâts. Les chantiers de construction s'augmentent tous les jours, et l'activité qui y règne partout tient du merveilleux."

Il est impossible, continue-t-il, pour peu qu'on ait l'amour de la navigation, de ne pas être frappé de la beauté des clippers américains, véritables poissons volans; de la grandeur imposante de leurs steamers, et de la magnificence de leurs steamboats de rivière. Ce n'est pas dans les villes des Etats-Unis qu'il faut chercher les monumens de l'Amérique; les monumens sont les navires à vapeur, qu'il faut aller voir sur l'Hudson, l'Ohio et le Mississipi, promenant leur triomphe majesté.

L'union Américaine commandait le progrès et l'impulsion de la navigation: le génie commercial de ce peuple, l'immense étendue des rivières et des lacs, la nature même des [illegible] d'exportation. Le coton, que les Américains cultivent en si grande quantité dans le Sud de leurs Etats, n'a pas peu contribué à donner à leurs navires les larges proportions qu'on admire. Le coton, plus volumineux que lourd, exige des cales profondes et une structure particulière de bâtimens. En agrandissant ainsi dans une proportion considérable la dimension des navires de commerce, les Américains ont accompli un progrès réel et résolu un problème.

On croyait naguère encore que les navires d'un tonnage moyen tenaient mieux la mer dans les gros temps et avaient une meilleure marche. Cette erreur a été victorieusement combattue par les navires de deux et trois mille tonneaux, qui, au contraire, luttent mieux contre la tempête et sont généralement plus bons voiliers. L'arche de Noé, dont quelques historiens n'ont pas craint de donner les dimensions colossales, ne serait aujourd'hui qu'un méchant bateau couvert, que les grands clippers américains chargeraient sur leur avant en guise de chaloupe. Noé eût été fort humilié dans son amour-propre de constructeur de navire à la vue du *Great Republic*, ce géant des mers, le mastodonte des clippers.

J'ai eu le plaisir de visiter en détail ce chef-d'œuvre naval, quelques jours seulement avant que le feu, fléau de l'Amérique, l'eût consumé dans la baie de New-York, où il se trouvait en chargement. Ce sinistre si [illegible] a été l'objet d'un deuil national de la part des Américains, si justement fiers de leurs clippers. C'était un spectacle vraiment douloureux de voir ce noble et beau navire, fait pour commander les mers, ainsi brûlé sur ses ancres, sans qu'on pût lui porter secours, la veille du jour où il devait prendre la mer pour la première fois. La population entière de New-York est allée contempler ce sinistre et navrant spectacle. On eût dit que ce navire, rongé par la flamme, souffrait de cette mort prématurée, et on souffrait avec lui. L'intérêt qui s'attachait à ce clipper, le plus vaste navire du monde, s'augmentait encore de toutes les difficultés que son constructeur avait eues à surmonter.

C'est un simple ouvrier d'Est-Boston, nommé Donald Mac-Kay, qui, sans l'appui d'aucun banquier ni d'aucune maison de commerce, était parvenu, à force d'énergie, à mener à fin cette gigantesque entreprise, le rêve d'une vie laborieuse. Le *Great-Republic* avait 325 pieds de long, 53 de large, et autant de profondeur. Il n'avait pas moins de quatre ponts au complet, et pouvait recevoir de six à huit mille tonneaux de fret. On évaluait à 2 380 tonnes le chêne blanc qui entrait dans sa charpente et dans ses courbes, et à 1,500,000 pieds de sapin dur dont on s'était servi dans les contre-quilles, les planchers, le tillac, les faux ponts, le bordage, etc. On portait à 300 tonneaux le fer employé sous diverses formes, le cuivre à 56 tonneaux et les courbes à 1,600. Ce navire, qui était partout doublé de cuivre, avait vingt-cinq pieds d'élévation, et on estimait qu'il n'avait pas fallu moins de 50,000 journées de travail pour le construire.

Quoique d'une si vaste capacité, ce navire réunissait toutes les qualités de beauté, de force et de vitesse. Et, à ce propos, il est bon de dire qu'en un seul jeu, il étalait 15,000 yards de voiles. De ses quatre mats, le second, à l'avant, était gréé comme l'artimon d'une barque; les trois autres avaient le gréement carré de torbes. Le grand mât avait quatre pieds de diamètre et 131 pieds de haut; la grande vergue avait de son côté 28 pouces de diamètre et 120 pieds d'envergure. Le reste de la mâture était en proportion. Les cabines se trouvaient entre les deux ponts supérieurs. Enfin, dans ses vastes flancs, le clipper contenait une machine à vapeur de la force de 15 chevaux, destinée à faire tout le gros ouvrage, tel que charger les voiles, les décharger et les hisser. M. Mac-Kay qui comptait faire naviguer ce léviathan des mers à ses propres risques et périls, en avait confié le commandement à son frère, L. Mac-Kay, déjà connu comme capitaine du *Sovereign of the Seas*.

En quelques heures, le feu communiqué au navire par une flammèche détachée d'une maison incendiée sur le port, a détruit cette merveille, dont il reste pourtant encore quelque chose. Le feu avait tout dévoré jusqu'à la flottaison, mais n'avait pas atteint plus bas. Sur cette partie intacte du clipper, on a reconstruit un nouveau navire qui, sans être l'égal du premier, est néanmoins encore le plus beau de tous les clippers à flot, et l'un des meilleurs marcheurs que l'on connaisse.

Le culte de la navigation est si général en Amérique qu'il n'est presque pas un cafés ou un *bar room* où l'on ne voie soigneusement encadré le dessin des principaux steamers ou clippers à côté du schooner de M. Stevens. Ce célèbre schooner a remporté le prix sur les Anglais dans la traversée de New-York en Angleterre. La rivalité qui existe entre les marins américains et anglais dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Je plains de tout mon cœur les passagers d'un navire américain rencontré en mer par un navire anglais qui serait meilleur marcheur. L'Américain ferait vêtir de toute pièce pour dépasser son adversaire; il consumerait ses mâts et sombrerait plutôt que d'être vaincu. Il y a Boston un ancien marin qui s'est fait missionnaire protestant de désespoir, parce qu'il avait été dépassé par trois navires anglais dans un voyage aux Indes. "J'aurais voulu sombrer avec mon navire et mourir, plutôt que de supporter une telle vexation, disait-il, mais Dieu ne l'a pas voulu, et je me suis consacré à lui tout entier."

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Elections du Missouri.

St-Louis, 4 août.—[illegible]

Elections du Kentucky.

Louisville, 4 août.—Les retours, qui nous arrivent lentement, sont favorables aux démocrates.

Affaires du Kansas.

Chicago, 4 août.—On écrit de Leavenworth sous la date du 30 juillet, que la compagnie de Lane n'avait pas encore fait son apparition dans le territoire. [illegible]

Les autorités territoriales ont commencé à prélever des taxes; on s'attend à des désordres, car les deux partis refusent d'acquitter l'impôt.

Suite des Nouvelles Etrangères.

Les derniers avis de Florence annoncent que les gouvernemens de Rome, de Naples, de Florence et de Modène négocient pour former une confédération sous le protectorat de l'Autriche.

Le Times de Londres donne à entendre que la proposition de M. Dallas au sujet de l'Amérique Centrale sera, selon toute probabilité, agréée par l'Angleterre.

ELECTIONS.

Des élections ont eu lieu lundi dernier au Missouri et au Kentucky; dans le premier de ces Etats il s'agissait de nommer un gouverneur, des représentans au Congrès, etc; dans le second, il n'y avait à désigner, si nous ne nous trompons, que des juges de comtés, des greffiers, etc.

Une dépêche que nous avons reçue hier soir et que l'on trouvera plus loin, annonce que la ville de St-Louis a donné une forte majorité à Benton, dont la démocratie est loin d'être pure et qui penche vers le freesoilisme. Polk, le concurrent locofoco orthodoxe du vieux lion pour la place de gouverneur, paraît avoir été fort maltraité dans la métropole du Missouri, et nous voyons en outre que Blair, qui s'est posé ouvertement en candidat freesoiler pour le Congrès, a été selon toute probabilité élu dans le district de St-Louis.

Ce résultat doit être attribué au vote allemand qui est considérable dans la ville que nous venons de nommer. Il faut que les démocrates en prennent leur parti: les Allemands se sont définitivement rangés sous la bannière du freesoilisme, et l'élection qui vient d'avoir lieu au Missouri en donnera la preuve à ceux qui doutent encore.

Les retours du Kentucky sont jusqu'ici insignifiants et ne peuvent point servir à baser une opinion. Lorsque le télégraphe nous aura transmis des chiffres nous saurons si, en effet, les chances sont en faveur des démocrates, comme l'annonce plus loin notre dépêche.

BANQUE DES CITOYENS.—La Banque des Citoyens (Banking Department) a déclaré, hier, un dividende de cinq pour cent, qui sera payé aux actionnaires à partir du 11 courant. La direction a en outre fait passer au crédit du fonds de réserve une nouvelle somme de $250,000. L'état de situation annuel de la Banque, que nous avons sous les yeux, est extrêmement satisfaisant; la prospérité de cette institution augmente rapidement, et peu de banques sont à cette heure aussi florissantes.

MALLE DES ANTILLES DANOISES.—La lettre suivante a été adressée par le directeur-général des postes à M. Nevitt, maître de poste à la Nouvelle-Orléans, qui nous l'a obligeamment communiquée:

DEPARTEMENT DES POSTES, WASHINGTON, 30 juillet 1856.

Monsieur,

M. Forbes de Bilé, chargé d'affaires du Danemark, m'a annoncé que le département des postes des Antilles danoises (Ste-Croix, St-Thomas et St-Jean) expédiera désormais une malle aux Etats-Unis par navires à voiles et steamers, toutes les fois qu'il se présentera des occasions, au lieu d'abandonner le service à des agences particulières et irresponsables, comme cela se pratique actuellement.

Le contenu de cette malle, quand elle sera reçue, sera considéré comme lettres envoyées par navires particuliers et acquittera des frais de port en conséquence.

Les autorités postales des Antilles Danoises ayant exprimé le désir que des malles de retour fussent envoyées par les navires partant des Etats-Unis, vous préparerez dans vos bureaux et expédierez à l'avenir par batimens particuliers, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion, des malles qui seront reçues et distribuées par les postes danoises.

Agréez, etc.,

JAMES CAMPBELL,
Directeur-général des postes.

INCENDIE D'UN BATEAU A VAPEUR.—Le bateau à vapeur *J. H. Larkin* a pris feu le 28 juillet, à 9 milles au-dessous de St-Louis. Rien n'a pu être sauvé. Le steamer était estimé $100,000, dont la moitié seulement couverte par les assurances. Quant à la cargaison on n'en connaît pas la valeur.

SECOURS AUX INONDÉS.

Une liste de souscription est ouverte au bureau de l'*Abeille* pour venir au secours des victimes de l'inondation en France.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—Ce Conseil s'est réuni hier soir.

Message du maire demandant qu'il soit élu un directeur du chemin de fer des Opelousas, en remplacement de M. John Culbertson.

Résolution des Assistants approuvant le marché conclu avec M. P. S. Wayneux pour faire fonctionner, pendant trois ans, la machine à dessécher de la deuxième section, moyennant $9600 par an.—Adoptée.

Rapport de la Banque des Citoyens annonçant que la ville a en banque une somme de $129,975 36.

Résolution des Assistants chargeant le commissaire des rues de s'assurer de ce que coûteraient des réparations dans les rues Julia et Girod, afin de protéger ces rues contre l'inondation.—Soumise au comité des rues et de bercedères.

Résolution des Assistants, chargeant le commissaire des rues de conclure un marché avec George Crosen pour tenir en bon état, pendant un an, les ponts de la ville.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution de M. Dupré abrogeant l'ordonnance No 2882 qui autorise le comité de finances à escompter les bons de la ville.—Adoptée et envoyée aux Assistants, qui l'adoptent.

Résolution ordonnant de réparer la salle où siège le juge de la Troisième Cour de District.—Adoptée.

Résolution allouant $150 pour réparer la chambre de délibérations du grand juri et $100 pour réparer la cour du recorder et celle du greffier.

Le Conseil ne s'est pas encore occupé de la demande d'allocation adressée par la direction des écoles publiques du deuxième district.

Le Conseil s'ajourne.

Assistants.—Réunion à l'heure accoutumée.

Le trésorier annonce qu'il y a $38,821 en caisse.

Lettre de l'avocat de la ville déclarant que la loi ne s'oppose pas à l'ouverture de l'Avenue d'Orléans, Deuxième District.

Résolution des Aldermen autorisant le Maire à faire fermer les maisons de prostitution quand l'intérêt public l'exigera.—M. Holland a dit qu'il fallait agir, car il y a de ces maisons dans chaque rue du Deuxième District, à l'exception, peut-être des rues Chartres et Royale.—Soumise à un comité spécial composé de cinq membres.

Résolution ordonnant que la Place d'Armes soit réparée et allouant $876 à cet effet.—Repoussée une seconde fois.

Lettre de M. Alfred Bellanger, chef des Pompiers, demandant au Conseil de faire en sorte que la Compagnie des Water Works fournisse une quantité d'eau suffisante, comme il est stipulé dans le marché.—Le Conseil soumet la lettre à un comité et en ordonne l'impression.

Le comité de finances recommande au Conseil de rejeter le contrat pour réparer les chemins macadamisés.

Lettre du contrôleur annonçant que le marché pour allumer les reverbères de la ville a été adjugé à P. Wellman, moyennant $19 50 par reverbère.

Le Conseil s'ajourne.

Quatrième Cour de District.—*La Nouvelle-Orléans contre D. C. Labatt.*—Les experts chargés d'examiner les comptes ont présenté un rapport par lequel la ville doit au défendeur $228 12. [illegible]

Tentative coupable.—James Flynn a été arrêté dans le Premier District, pour avoir tenté de faire feu sur George Tate. [illegible]

[illegible]

Nominations.—Le Maire a nommé M. J. P. Mon[illegible]

[illegible]

[illegible], f. d. l., a été condamnée à deux mois de maison de travail, parce qu'elle tient une maison de prostitution.

Une demi douzaine d'hommes et de femmes ont dû acquitter une amende pour bris de paix.

LE KANSAS AU CONGRES.—Le 28 juillet, M. Dunn a proposé à la Chambre des Représentans une nouvelle organisation du Kansas. La liberté de la presse et de la parole serait garantie, la preuve par serment prohibée; les punitions extraordinaires et cruelles abolies; les affaires pendantes actuellement devant les cours du Kansas pour ce qui a trait aux derniers troubles, abandonnées et les personnes détenues pour la même cause, mises en liberté.

Le même bill rétablit de plus le compromis du Missouri et s'occupe de divers détails réglementaires.

Les propositions de M. Dunn ont été agréées et le bill, ainsi amendé, a passé à la majorité de 88 contre 74.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE

ROMAN

PAR M. EUGENE SUE.

XXXVIII.

Durant cette même matinée, et tandis qu'après le départ des témoins de l'adversaire de son fils monsieur Dumirail se livrait à de si douloureuses appréhensions, Charles Delmare s'était rendu chez monsieur d'Otremont, qu'il n'avait pas rencontré la veille.

Rien ne fut plus cordial que l'entrevue des deux amis. Ils conversaient depuis quelques momens, et Richard témoignait autant de déférence que d'affection à son premier initiateur à la *fashion* parisienne, lui disait en continuant de serrer les mains entre les siennes:

—Non, jamais je n'oublierai, mon cher Delmare, qu'à l'âge de dix-huit ans j'ai eu le bonheur de vous avoir pour guide, pour mentor, vous plus vieux que moi de quelques années; vos excellens conseils m'ont épargné ces écoles, ces fautes qui, si souvent, ruinent et couvrent de ridicule les très jeunes gens à leur début dans le monde.... Ne m'avez-vous pas démontré, pour ainsi dire algébriquement, que je pouvais mener l'existence la plus agréable, la plus élégante, sans dissiper sottement mon patrimoine? J'ai conservé ce spirituel budget de mes recettes et de mes dépenses écrit de votre main. Il devrait être le *Code* des jeunes gens du monde.

—Mes enseignemens, si peu conformes à mes actes, prouvaient une fois de plus la justesse de cet adage: "Fais ce que je dis et non ce que je fais,"—reprit Charles Delmare avec un sourire mélancolique.—Je vous conseillais fort sagement de ménager votre fortune....et j'achevais de dissiper la mienne.

—Soit; mais cette contradiction entre vos actes et vos paroles n'enlevait rien à l'excellence pratique de vos conseils dictés par l'expérience. Je leur ai dû la science de jouir des plaisirs sans me ruiner bêtement comme tant d'autres. Enfin, grâce à vous, j'ai peut-être échappé deux ou trois fois à la mort.

—Est-ce une plaisanterie, mon cher Richard?

—Pas du tout...Rappelez-vous donc que l'un des premiers conseils que vous m'avez encore donnés, lorsque j'arrivais tout frais débarqué du manoir d'Otremont, a été de m'engager instamment à prendre des leçons d'escrime....

—Eh bien?

—Eh bien! mon cher Delmare, je suis devenu l'un des premiers tireurs de Paris; or, comme j'étais dans ma jeunesse fort chatouilleux sur le point d'honneur, je me serais probablement fait tuer sans mon habileté à manier l'épée. J'ai d'ailleurs toujours pratiqué cet axiome alors formulé par vous: "La science de l'escrime, en nous donnant conscience de notre supériorité dans les armes, doit aussi nous rendre encore plus scrupuleux en ce qui peut offenser autrui, et plus conciliants au sujet de ce qui a pu nous offenser...."

—Il est vrai....car, sans cette généreuse modération, l'homme expert dans l'escrime peut indignement....lâchement abuser de sa supériorité....

—Je n'ai pas de reproches de ce genre à m'adresser, mon cher Delmare, grâce à ma fidélité à vos préceptes; car si j'ai eu, à mon grand regret, ainsi qu'on le dit, la main malheureuse....dans plusieurs duels...., je ne les ai, du moins, jamais provoqués; j'ai toujours fait honorablement tout ce qui dépendait de moi afin de les rendre moins meurtriers.... Tenez, mon cher Delmare, l'à-propos est bizarre....nous parlons de duels, et la fatalité veut qu'aujourd'hui ou demain....

—Vous vous battiez?....

—Oui, et qui pis est, l'affaire est de la dernière gravité, j'ai été outrageusement insulté par....

Puis, réfléchissant, monsieur d'Otremont ajouta:

—J'y songe.... vous connaissez peut-être mon adversaire?

—Cela n'est point probable, mon cher Richard; j'habite, je vous l'ai dit, depuis trois ans, un village perdu dans les montagnes du Jura....

—Justement.... mon adversaire est un tout jeune homme.... fils de l'un des plus riches propriétaires du Jura....

—Maurice Dumirail, peut-être!—s'écria Charles, pâlissant et bondissant de sa chaise, tandis que monsieur d'Otremont, très surpris de la vive et soudaine émotion de son ami, lui dit:

—Ce jeune homme ne vous est donc pas inconnu?

—Maurice Dumirail!....

—Oui.... vous semblez, mon cher Delmare.... vous intéresser à lui?

Charles Delmare se recueillit pendant un moment et reprit:

—Mon cher Richard, cette affection de *frère aîné*.... ainsi que vous disiez autrefois lorsque je vous la témoignais, ne peut vous donner qu'une faible idée de l'attachement que, pour mille raisons, je porte à Maurice Dumirail.

—Ah!.... c'est fatal!....

—Richard.... ce jeune homme, je l'aime.... comme un fils!

—Malédiction! Vous ne pouvez vous imaginer, mon ami, combien ce que vous m'apprenez là me désole!

—C'est au sujet de Maurice Dumirail que je venais m'adresser à votre ancienne amitié, mon cher Richard, afin d'obtenir de vous certains renseignemens.

—Mon ami,—répondit monsieur d'Otremont après un moment de silence et d'un ton pénétré,—je dois tout d'abord vous déclarer.... à mon inexprimable regret.... que j'ai été si grossièrement et si publiquement insulté par monsieur Maurice Dumirail.... qu'il est impossible.... que ce duel n'ait pas lieu; toute autre réparation quelle qu'elle soit, ne saurait me suffire; à l'heure où je vous parle mes témoins sont en conférence avec ceux de ce jeune homme....

Charles Delmare connaissait l'ombrageuse susceptibilité de son ancien ami, et, persuadé que celui-ci regardait en effet ce duel comme absolument inévitable, il reprit d'une voix calme:

—Je sais les fatales exigences du point d'honneur.... mon cher Richard, je ne songe donc pas à vous demander un sacrifice impossible....

—Merci, mon ami, merci!—dit vivement monsieur d'Otremont. — Vous m'épargnez l'un des plus grands chagrins que j'aurais pu ressentir: celui de répondre par un refus à une demande de votre part, à vous à qui je dois tant! Morbleu! pourquoi faut-il que ce jeune homme vous intéresse si vivement!

—Peut-être reparlerons-nous de lui, mais je reviens au principal objet de ma visite, à savoir certains renseignemens que vous pourrez sans doute me donner, vivant ainsi que vous vivez parmi la jeunesse dorée de ce temps-ci.

—Disposez de moi, mon cher Delmare.

—Connaîtriez-vous directement ou indirectement, une certaine baronne de Hansfeld?

—Madame de Hansfeld!—reprit vivement monsieur d'Otremont, sans cacher l'embarras et la surprise que lui causait la question de Charles Delmare.—Ah! vous tenez à savoir....

—Ce que c'est au juste que cette femme-là, mon cher Richard,—reprit Charles Delmare remarquant l'étonnement de son ami.—J'attache à ce renseignement une extrême importance.

—Hé bien! madame de Hansfeld est une des plus jolies femmes de Paris.

—Je ne l'ignorais pas; mais elle n'est pas, ainsi que l'on dit, une femme du monde? ce nom, ce titre sont d'emprunt?

—Pas du tout......elle est bien et dûment la baronne de Hansfeld, par la grâce d'un prince souverain d'Allemagne, qui l'a baronnisée, et de plus fort enrichie.

—J'entends, c'est une femme entretenue. Vous la connaissez?

—Beaucoup. Elle est maintenant la maîtresse de l'ambassadeur de Naples, et....

—Que dites-vous!—s'écria Charles Delmare frappé d'une idée subite,—cette femme est la maîtresse?....

—Du prince de Castel-Novo, ambassadeur de Naples, actuellement absent de Paris.

—Plus de doute!—reprit Charles Delmare de plus en plus sous l'obsession de sa pensée.—San-Privato doit être l'amant de cette femme.

—Quoi......vous connaissez San-Privato?

—Oui.... mais de grâce, répondez; n'est-il pas l'amant de cette femme?

—Entre nous, je l'ai cru, je le crois parfois encore; j'ai maintes fois interrogé madame de Hansfeld à ce sujet, elle a toujours nié que San-Privato fût son amant, objectant qu'il ne met jamais les pieds chez elle, ce qui est en effet [illegible] quoique mes visites aient été fréquentes, et....

—Ah! vous avez fait de fréquentes visites à madame de Hansfeld....—reprit Charles Delmare.

Puis, réfléchissant et jetant un regard fixe et pénétrant sur monsieur d'Otremont, il ajouta:

—Mon cher Richard, n'attribuez pas ma question à une indiscrète curiosité; [illegible]

[illegible]

que malgré lui, il allait peut-être accomplir le vœu de cette dangereuse créature....

Ce souvenir, l'embarras de monsieur d'Otremont n'échappèrent pas à Charles Delmare; ses soupçons croissans devinrent presque une certitude.

Delmare reprit, en continuant d'observer attentivement son interlocuteur:

—Une dernière question, mon cher Richard...... et, je vous le jure, celle-là, autant et plus que l'autre peut-être, intéresse votre honneur...... Madame de Hansfeld est-elle pour quelque chose dans la cause de votre duel avec Maurice Dumirail?

Cette demande frappa d'un vif monsieur d'Otremont, en ce qu'elle lui rappelait de nouveau, et cette fois de la manière la plus précise, les projets homicides de madame de Hansfeld, contre lesquels il s'était d'abord révolté sincèrement, et que, pour obéir au point d'honneur, il allait néanmoins servir. Aussi, répondit-il avec un sourire forcé:

—Sans reproche, mon cher Delmare, j'espère que cette question sera la dernière à laquelle j'aurai à répondre...... au nom de mon honneur, dites-vous?

—Oui,—reprit gravement Charles Delmare,—oui, au nom de l'intérêt de votre honneur...... Répondez-moi, de grâce!

—Soit. Eh bien! madame de Hansfeld assistait hier au souper pendant lequel j'ai été grossièrement insulté par monsieur Maurice Dumirail; [illegible] il y a quelques jours, [illegible] à mon club. J'avais, malgré la différence de nos âges et mon peu de goût pour les nouvelles relations, j'avais accueilli avec bienveillance ce jeune homme; son ingénuité, la franchise de son caractère m'inspiraient même de la sympathie. Enfin, le souper que je donnai hier avait principalement pour but de présenter monsieur Maurice Dumirail aux membres du comité d'admission de notre club. Tout s'est d'abord parfaitement passé.... mais, lorsque par une impertinence de madame de Hansfeld, j'ai...

Monsieur d'Otremont, craignant d'en avoir trop dit, se reprit et poursuivit ainsi:

—......Une impertinence de monsieur Maurice Dumirail, quoique peu animé par le vin, m'a blessé; nous avons échangé des mots fort vifs; il a fini par me menacer de me souffleter; je lui ai répondu en lui jetant ma serviette au visage.... Telles ont été les causes de ce malheureux duel...... inévitable, vous le voyez, ce dont je suis doublement aux regrets maintenant, puisque vous affectionnez beaucoup ce jeune homme; mais, vous en conviendrez, mon cher Delmare, la gravité de l'insulte exige inexorablement une réparation par les armes.

XXXIX.

Charles Delmare avait remarqué ces mots échappés à monsieur d'Otremont et presque aussitôt retirés que prononcés par lui:—*Blessé d'une impertinence de madame de Hansfeld.*

Or, aux yeux de Charles Delmare, il résultait logiquement de l'aveu involontaire de monsieur d'Otremont:

1o Que, blessé d'une impertinence de madame de Hansfeld, il avait dû y répondre vivement;

2o Que, Maurice ayant pris fait et cause pour sa maîtresse, la discussion, ainsi devenue de plus en plus irritante, s'était terminée par des offenses réciproques.

La certitude presque absolue de ces faits, rapprochée de l'ancienne solidarité de San-Privato et de l'embarras ou des réticences de Richard au sujet de la véritable cause du duel, mirent Charles Delmare sur la voie de la vérité. Après un nouveau silence, il reprit:

—Mon cher Richard, j'étais bien inspiré en vous affirmant que l'intérêt de votre honneur me guidait dans les questions que je vous adressais.

—Vous l'avez dit, je vous ai cru.

—Je vais vous le prouver, mon ami. Et d'abord, il est urgent que vous soyez instruit de certains faits. Le premier, le plus capital de tous, est que San-Privato a pour cousin germain Maurice Dumirail.

—J'ignorais cette parenté; mais je ne comprends pas en quoi il m'importe de savoir...

—Attendez. San-Privato a été, et est sans doute encore fort épris d'une jeune fille qui devait épouser Maurice Dumirail.

—Soit, mais, je vous le répète, mon cher Delmare, je ne vois pas ce qu'il y a d'important pour moi dans ces détails?

—Vous allez le connaître. Je terminerai en disant, et pesez bien ces paroles,—ajouta Charles Delmare ne quittant pas son ami des yeux,—pesez bien, dis-je, ces paroles: Maurice Dumirail est fils unique, son père et sa mère sont âgés et ne peuvent avoir d'autres enfans que lui; or si, aujourd'hui ou demain, Maurice mourait, son cousin San-Privato deviendrait l'héritier légitime des grands biens de monsieur et de madame Dumirail.

—Naturellement,—répondit naïvement monsieur d'Otremont, ne pénétrant pas encore la portée des paroles de son ami.—San-Privato étant, selon ce que vous m'apprenez, le neveu de monsieur et de madame Dumirail, il deviendrait leur héritier, au cas où leur fils décéderait, c'est tout simple, cela.

—Cela vous paraîtrait sans doute moins simple si San-Privato, ainsi que vous le soupçonnez, et vos soupçons sont fondés, si San-Privato, dis-je, était en secret l'amant de madame de Hansfeld.

—Eh bien?....

—Quoi!.... Vous n'êtes pas sur la voie?

—Non, je vous assure.

—Après tout, votre peu de clairvoyance à cet égard ne doit pas me surprendre,—reprit Charles Delmare, certain de la sincérité des paroles de son ami,—vous êtes homme d'honneur, mon cher Richard, et il est des abîmes de scélératesse que vous ne pouvez sonder.

—Des abîmes de scélératesse!....

—Où l'on vous entraîne à votre insu....

—Moi!....

—Richard,—reprit Charles Delmare d'un ton solennel,—vous êtes, sans le savoir, sans le vouloir, l'instrument de San-Privato et de madame de Hansfeld.

—Qu'est-ce à dire?

—L'on a exploité avec une diabolique habileté votre goût pour cette femme, puis la jalousie et le dépit que vous a inspirés le succès de Maurice auprès d'elle; on vous a mis l'épée à la main contre lui dans l'espoir que vous le tueriez au profit de San-Privato, lequel alors deviendrait l'héritier de monsieur et de madame Dumirail; est-ce clair?

—Monsieur!—s'écria monsieur d'Otremont pourpre de colère, et stupéfait de voir ainsi en partie pénétré le secret qu'il portait comme un remords.—Quoi! vous prétendez avoir conservé quelque amitié pour moi, et vous ne reculez pas devant une accusation qui....

—Qui serait horrible, mon cher Richard, si, au lieu d'être dupe de San-Privato et de madame de Hansfeld, vous étiez, chose impossible, leur complice,—répondit Charles Delmare en interrompant son ami.—Je vous en conjure, au nom de votre loyauté bien connue, et, je le répète, au nom de votre honneur que ces misérables pouvaient entacher à votre insu, ne vous irritez pas, pesez les faits, et ces faits, les voici: San-Privato est épris de la fiancée de Maurice; il le hait comme un rival préféré; il envie sa fortune qui un jour sera considérable.... qu'advient-il? A peine Maurice est-il arrivé à Paris (et je vous étonnerais fort en vous apprenant les machinations de San-Privato au sujet de ce voyage,) à peine, dis-je, Maurice est-il arrivé à Paris, que madame de Hansfeld [illegible] sous un prétexte futile, vous présente cet ingénu, à vous qu'elle sait occupé d'elle, se donne cyniquement à lui, puis.... [illegible] vous est échappé.... puis vous raille insolemment à souper, afin d'exaspérer votre jalousie, votre dépit, et d'amener ainsi ce duel inégal, dont l'issue est certaine, car Maurice n'a jamais touché une épée de sa vie, et il est d'une bravoure impétueuse. Il y a donc dix chances contre une pour qu'il s'enferre lui-même ou que vous le tuiez.... de sorte que s'il succombe, San-Privato, je vous le répète, espère séduire la fiancée de son cousin et, un jour, hériter les grands biens de monsieur et de madame Dumirail.... Un dernier mot, Richard; je n'ai aucune preuve matérielle de ce que j'avance.... non! et cependant je l'affirme! Oui, je jurerais sur l'honneur que je dis la vérité.... parce que je sais, voyez-vous, mon ami, de quoi est capable un homme tel que San-Privato!

XL.

—Monsieur d'Otremont, atterré, consterné de cette révélation, apprenait ainsi trop tardivement pourquoi madame de Hansfeld avait mis ses bonnes grâces au prix de la mort de Maurice; et cependant, malgré l'horreur qu'il avait, lui Richard, manifesté lors de cette proposition, Antoinette était parvenue à le mettre dans la nécessité absolue de se battre avec Maurice.

Malheureusement monsieur d'Otremont, aveuglé par ce qu'il considérait comme l'impérieuse nécessité du point d'honneur, n'osait, ne pouvait hautement reconnaître avoir été à son insu l'instrument de San-Privato et de madame de Hansfeld, et révéler les propositions homicides de celle-ci, car, en suite d'un tel aveu et sous peine d'apparaître complice dans cette exécrable machination, monsieur d'Otremont devait renoncer à ce duel, ce à quoi il ne voulait à aucun prix consentir après une offense publique; aussi, après avoir paru réfléchir à la révélation de son ami, il reprit en tâchant de dissimuler son embarras:

—J'ai docilement suivi votre sage conseil, mon cher Delmare, et, au lieu de m'irriter d'une accusation encore plus absurde qu'elle n'est odieuse, et à laquelle, vous moins que personne, vous pouviez ajouter foi, j'ai pesé, j'ai examiné les faits.

—Et vous partagez mes convictions?

—Tant s'en faut!

—Que dites-vous!.... comment, mon cher Richard, cette affreuse trame....

—N'existe, je le crains, ou plutôt, je l'espère, que dans votre imagination.

—Oubliez-vous donc tant de faits à l'appui de....

—[illegible].... ce tissu de noirceurs, cet [illegible] de scélératesse repose uniquement, absolument sur cette présomption que San-Privato est en secret l'amant de madame de Hansfeld.

—Certes....

—Elle le nie....

—Vous croyez, vous-même, le fait vrai, mon cher Richard....

—Pardon, ç'a été de ma part un soupçon, jamais une certitude.

—Vos soupçons étaient fondés, je l'affirme....

—C'est votre conviction.... mais... non la mienne.

Charles Delmare, aussi surpris que [illegible] de l'opiniâtreté de son ami, reprit d'une voix pressante:

—Enfin, admettez-vous, Richard, que cette abominable machination, si elle n'est matériellement démontrée, soit du moins possible...... en raison des faits que je vous ai rappelés?

—Oui, elle est possible, si ces faits sont vrais!

—Admettez-vous qu'il y ait des chances... une seule si vous voulez.... pour que ces faits soient vrais?

—Admettons cela.

—[illegible] vous, Richard, [illegible] à vouloir vous battre avec Maurice?

—C'est à regret... mais mon honneur l'exige.

—Votre honneur, Richard!.... [illegible]

[illegible].... quelqu'un ouvrit....

—Eh! ce n'est pas la voix du monde que je redoute pour vous, Richard.... c'est le cri de votre conscience!....Ne vous reprochera-t-elle pas éternellement le meurtre de ce jeune homme, si vous le tuez après la révélation que je vous ai faite?.... Ne seriez-vous pas alors fatalement le complice de San-Privato?

—Mon cher Delmare,—reprit monsieur d'Otremont avec effort,—je me regarderais comme le dernier des hommes si je n'exigeais une réparation par les armes après l'outrage que j'ai subi; je vous donne ma parole de galant homme que ce duel aura lieu...... Cette déclaration formelle m'épargnera, je l'espère, de nouvelles instances de votre part au sujet d'une résolution irrévocable.

Le valet de chambre de monsieur d'Otremont entrant en ce moment, introduisit les deux témoins qui venaient de prendre congé de monsieur Dumirail.

Nous les laisserons s'entretenir avec leur mandataire et Charles Delmare; nous retournerons à l'*Hôtel des Etrangers*, où monsieur Dumirail était resté en proie aux plus douloureuses appréhensions, en suite du départ des témoins de monsieur d'Otremont.

(*A continuer.*) EUGENE SUE.

M. E. Guénault vendra à l'encan, samedi, 9 du courant, à midi, à la Bourse St-Louis, un moulin à vapeur pour café, mais, épices, etc. Un wagon et deux beaux chevaux seront vendus en même temps. L'établissement est très bien achalandé et est vendu pour une liquidation entre deux associés. Pour plus de détails, voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

Guérisons merveilleuses.—Nous ajoutons difficilement foi aux guérisons merveilleuses qu'on attribue aux nombreux médicaments qui se succèdent. [illegible] PILULES D'AYER. [illegible]

6 août—1 [Middletown Daily Courier.]

On ne s'en plaint nulle part.—Il y a une différence d'opinion sur presque tous les sujets. [illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

4 août—4,6 et dans la s.

Une haleine [illegible].—Quelle est la Dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand en se servant du "*Baume de mille fleurs*" elle serait douce et les dents deviendraient aussi blanches que l'albâtre. Bien des personnes ignorent qu'il s'exhale de leur bouche une mauvaise odeur, et c'est une chose si délicate que leurs amis ne leur en parlent pas. Faites tomber une seule goutte du "Baume" sur votre brosse à dents et lavez-vous les dents le soir et le matin. Une bouteille de cinquante cents durera un an.

[illegible]

AUX ETRANGERS. [illegible]

Demande d'un Barbier. [illegible]

Orfèvrerie de table. [illegible] ALFENIDE [illegible] Z. TAGUS, 107, rue de Chartres.

A vendre. [illegible]

AVIS DE DIVIDENDE. Banque de l'Etat de la Louisiane, 1er Août 1856. AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque que le Bureau a déclaré un dividende semi-annuel de [illegible] qui sera payé à partir de lundi, 11 du courant. RICHARD RELF, Caissier. 1 août

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1856. UN dividende semi-annuel de cinq pour cent et un dividende extra de [illegible] ont été déclarés par la direction de cette Banque [illegible] R. M. DAVIS, Caissier. 26 juil—6

JE préviens le public que j'ai fait arrêter un nommé M. JULES FREDE, et par conséquent je [illegible] retiré ma plainte. H. DOUBMAN. 5 août—2t

Avis. LE soussigné donne avis au public [illegible] S. LE GARDEUR. 5 août

[illegible] LOUIS DUCOURNAU, 23, rue de Chartres.

GRAINES DE HAVANE, RECOLTE DE 1856. REÇU par le steamer Star of the West: Navet blanc œillet rose, Navet pied blanc, Navet jaune, Navet gris Norfolk. A vendre par D. MAUPAY, rue Gravier [illegible]

T. BACHELIER, Nos. 28 et 30 rue des Ursulines. Nouvelle-Orléans. [illegible] REÇU par le steamer [illegible] et *Star of the West*: [illegible]

[illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 11, 13 et 15 rue St-Louis. [illegible] V & E MARMAN, 29 rue St-Louis. [illegible] FAURIE & NORMAN, [illegible] GRAHAM, COMMAGERE & Co. [illegible]

Restaurant de l'Univers, [illegible]

AVIS AU PUBLIC. [illegible] JOSEPH DUPATY. CHARLES DUPATY.

EXCURSIONS De l'autre côté du Lac. L'élégant bateau à vapeur ARROW, [illegible]

AVIS. LE soussigné a associé à ses affaires, [illegible] U. LAROUSSINI & CO. [illegible] U. LAROUSSINI.

[illegible] PAUL JUGE FILS & Co. [illegible] A. CARRIERE, 25 Vieille Levée. [illegible]

J. CAZAUX, SUCCESSEUR DE [illegible]

Propriétés de valeur à vendre, A BROWNSVILLE (Texas.) [illegible]

L'ETOILE DU NORD. F. BLANCHARD. [illegible]

Produits d'Europe. [illegible] PABLO GRUAS [illegible] EUG ROUSSEAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

Loterie de l'Alabama (AUTORISÉE PAR L'ETAT DE L'ALABAMA.) *Loterie de l'Académie Militaire du Sud* [illegible] Pour être tirée dans la ville de Montgomery, Alabama, publiquement, le JEUDI 14 août 1856, sur le PLAN DE LA LOTERIE DE LA HAVANE. SAMUEL SWAN, directeur. Les lots s'élèvent à la somme de $204,000! [illegible] S. SWAN & Co, Atlanta, Ga. S. SWAN, Montgomery, Ala. [illegible]

Grands avantages aux Clubs. [illegible]

MAISON Ver. HEBERT & Co., LIBRAIRIE FRANÇAISE, 140, rue de Chartres. AVIS AUX ABONNÉS. LES numéros de mai et de juin viennent d'être reçus par le Star of the West et sont prêts à être délivrés chez les soussignés. Ver. HEBERT & Co., 140 rue de Chartres. 2 août

Livres Français. VICTOR HEBERT & Cie. [illegible]

LIBRAIRIE-PAYA. 35, rue de Chartres. [illegible]

Librairie nouvelle, [illegible] J. TAGUS, Rue de Chartres, 107.

TAPIS, NATTES, [illegible]

TOILES! TOILES! [illegible] P & E REILLY, Enc. Canal et Royale.

Avis aux habitans. [illegible] U. LAROUSSINI, [illegible]

MADAME TURNER. [illegible]

AVIS. [illegible] DERBEY, Courtier.

Surdité. [illegible]

Eaux d'Abita. [illegible] J. S. BOSSIERE, Source d'Abita, Covington, Lou.

[illegible], Payan & Carhart, [illegible] 118 et 120, rue Duane, entre Church et Broadway New-York. [illegible] THOMAS C. PAYAN & Co, 74, rue du Canal, Nlle-Orléans (Lou.)

ECOLES PUBLIQUES [illegible] Le COMITÉ D'EXAMEN. 26 juillet

AVIS. LA Cour du Troisième Juge de Paix, à l'encoignure de la Douane et Passage de la Bourse, est maintenant ouverte. Les heures de bureau sont de 8 heures du matin, 3 heures de l'après-midi et de 4 à 6 heures. 26 juil—1m JOHN W. ANDREWS.

Taxes d'Etat. Bureau du Collecteur, No 9, rue St-Pierre, bâtisse Pontalba. LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Deuxième District, annonce aux contribuables que le délai fixé par la loi pour le paiement des taxes d'Etat expire le 1er août prochain. Ceux qui n'ont pas encore payé leurs taxes, ceux qui exercent une profession quelconque et n'ont pas payé leurs licences, sont priés de venir les payer à son bureau avant l'expiration du délai, afin d'éviter des poursuites. 21 juil—15 JOS. HERNANDEZ.

Pension bourgeoise. La soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert un pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis et qu'elle est prête à recevoir les étrangers et ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage. Les appartemens sont bien aérés. La table sera pourvue de tout ce que fournira le marché. Les conditions sont libérales. Mme. BERDON, Hôtel Cincinnati, 17 juill—3m encoignure Chartres et St Louis

HORACE HARBY. 186........RUE DU CAMP......186. Annonce à sa clientèle et aux dames en général qu'il s'est décidé à vendre au PRIX COUTANT, tout les marchandises de printemps et d'été. Les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien [illegible] Une réduction de 30 pour cent sera faite sur les articles suivants: [illegible] HORACE HARBY, 186 rue du Camp. 10juin

INSTITUTION A. DARROT. 184 rue Toulouse, entre Bourgogne & Remparts. CETTE institution est dirigée, depuis le 1er Mai, par M. A. Darrot, ex-professeur aux Ecoles publiques et au collège Jefferson depuis sa fondation. Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8½ à 3 heures et de 4½ à 6 heures du soir. 30mai—3m

Dissolution de société. LA société existant en cette ville sous la raison ANGOT & Co., a été dissoute le 21 juin dernier. Le magasin de chaussures situé au coin des rues Royale et Orléans et le magasin de chaussures situé rue Commune, entre St-Charles et Camp, ont été vendus à MM. GAUX & VIALA, par acte passé pardevant M. O. Drouet, notaire public, le 21 juin 1856. G. ANGOT, A. BIEFFEL. Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1856. 12 juil—6f en 30 j

Guérison par l'eau. L'ETABLISSEMENT du Dr CHARLES MUNDE, à Florence, Mass., où les maladies sont traitées par l'eau, ayant été agrandi et amélioré, est ouvert et prêt à recevoir les malades. Sous le rapport de la salubrité, le site est sans égal et les alentours présentent un spectacle admirable. L'établissement est pourvu de billards, de jeux de boule, de bateaux, de chevaux, de voitures et tous les moyens d'amusement pour les pensionnaires. [illegible] Références à la Nlle Orléans, MM. Furcy Verret, Bernard Turpin, John A. Dougherty. 21 ulai

Changement de Bureau. FRANÇOIS CALONGNE, Quatrième Juge de Paix, a transporté son bureau au No 10, rue St Pierre, bâtisse Pontalba. 15 mai—3m

Avis. LES personnes qui doivent à l'ancienne maison Y. Queuma(?) & Co, sont priées de venir payer leurs comptes, sans délai, à M. Michael H. Samoen, agent qui est dûment autorisé à donner les reçus. 19 jui—1m ANTO. COSTA, liquidateur.

EN debarquement des navires Heidelberg & Robert, du Havre: 50 caisses absinthe Yorma et Lecoultre, 25 do Fromages tête de maure, 5 tonneaux véritable fromages gruyère, 4 caisses do saucissons de Lyon. A vendre par J. N. CURIEN, 19 juil 22, rue Toulouse

REÇU par le Nord et Orleans, de New-York—50 paniers Champagne Piper Heidsieck. A vendre par J. N. CURIEN, 19 juil 22, rue Toulouse

EN débarquement du navire Heidelberg du Havre: 8 caisses macaroni de Lyon, 1 caisse capsules pour bouteilles, à vendre par HENRY VALETON, 90 St Louis. 19 jt

CIGARES de la Havane.—60 caisses, en débarquement du brick Wild Pigeon, renfermant 1,602,700 cigares de différentes qualités et des marques suivantes: [illegible] 1,602,700. A vendre en douane ou droits payés, par LABORDE & XIQUES, 20 Nouvelle Levée, 19 juil en face du Natchez Alley

A VENDRE en débarquement des navires Robert et Heidelberg: [illegible] A vendre par SOSTHENE THOMAS 18 juil 9 Gravier

20 barils vin blanc de Cette, à vendre par P. CORAGEN BRO. & CO, 18 juil—1m Enc. Royale et St-Philippe

PROVISIONS. PROVISIONS—100 barils mess H. O. et prime pork, 30 tierçons jambons ne..., 25 boucauts plats côtes et épaules fumées, 30 barils langues de bœuf, 100 barils et barillets lard 1re qualité, 10,000 livres viandes salées, 125 barils riz, 75 do de bœuf, en magasin et à vendre par WHITE & DUREKE, 20 & 27 Vieille Levée. 26dec

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY, No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse. EDMOND DUFORMONIERS & Co, désirent faire savoir au public, et surtout aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont constamment en main à leur nouvel établissement déjà bien connu sous le nom de "Southern Clothing Manufactory," le plus complet assortiment de Linge fait, à vendre au plus bas prix du marché, parce qu'ils confectionnent eux mêmes tous leurs articles. Tous ordre des marchands ou habitans pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvrières qu'il emploient. 29 fev

Bains de la rue Conti. Entre les rues Bourbon et Dauphine. TENUS PAR F. GAUPP. CET établissement, qui avait été formé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Conti peuvent se ranger aujourd'hui au nombre des établissemens les plus confortables de ce genre et le public y rencontrera toujours la propreté la plus grande comme les soins les plus empressés. On trouvera en tout temps des BAINS DE VAPEUR dans cet établissement, qui envoie également des bains à domicile. 29 mars—6m

Marchandises nouvelles POUR L'ETE. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. Importateurs de confections pour hommes, jeunes gens et enfans. NOUS avons l'honneur de faire savoir au public et aux familles de la Nouvelle-Orléans que nous avons reçu par les derniers arrivages de France et par ceux du Nord: Notre assortiment de confections d'été, pour hommes, jeunes gens et enfans, comprenant tout les derniers genres. LAGAY & LECANU, 11 av 36, rue de Chartre

Confections d'été pour hommes. 125 mailles vêtements d'été pour hommes, comprenant tous les derniers genres, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

200 douzaines chemises françaises, [illegible] tout devant toile, à vendre par LEON PIERRE & CO, 26mars 81, rue de Chartres

Ficelle. DE toutes les grosseurs pour tapissiers, etc. Ficelle fine, blanche et couleur, pour pharmaciens et autres, à vendre par LEON PIERRE & Co, 26 fév 81 rue de Chartres

PLUMEAUX de toutes les grandeurs et soie noire à coudre, à vendre par LEON PIERRE & CO, 26mars 81, rue de Chartres

RUBANS SATIN de tous les numéros et de toutes les couleurs, à vendre par LEON PIERRE & Co, 81 rue de Chartres. 25 juillet

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Heidelberg du Havre: 50 paniers en grandes bouteilles, de Joseph Perrier Fils & Co, 25 paniers en 1/2 do do do do. En magasin:—50 paniers champagne de la marque J. Goerg & Co. A vendre par B. TALAMON, 22 juil 181, rue Royale

GUIGNOLET D'ANGERS—40 paniers de 12 bouteilles, à vendre par B TALAMON, 22 juil 181, rue Royale

VINAIGRE de Bordeaux—40 barils en magasin et à vendre par 22 juil B TALAMON, 181, rue Royale

VERMOUTH—100 caisses de la marque Reilly, Prat & Co. a vendre par 22 juil B TALAMON, 181 rue Royale

EAU DE VIE—50 futailles Cognac Ry Seignette 1800, 75 do do de 1831, 30 quarts pipes eau de vie de La Rochelle. A vendre par B TALAMON, 22 juill 181, rue Royale

HUILE D'OLIVE—500 paniers de la marque J. Pagani, 12 bouteilles et de 24 demi-bouteilles. A vendre par B TALAMON, 22 juil 181, rue Royale

EN magasin—45 quarts pipes eau-de-vie Bisquit Jeune, 3e preuve; 70 quarts de pipes Bisquit Jeune, 3e preuve; [illegible] A vendre par Z. LAMBERT, juill 1j 65, rue des Magasins

Dr L. DUFRESNE(?), Dentiste, [illegible] Prévient ses amis et le public en général, qu'il [illegible] avec toutes les améliorations [illegible] les prix les plus modérés et à l'entière satisfaction des patiens.